

# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE DIJON ET L'ASSOCIATION CEMEA BOURGOGNE**

## **Entre les soussignés :**

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016 et désignée ci-après par l'expression « la Ville »,

**d'une part,**

&

L'association régionale des CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) BOURGOGNE, dont le siège social est situé 27, rue Parmentier – 21000 DIJON, représentée par Jean-François LOUBIES, directeur territorial,

**d'autre part,**

## **IL A ETE EXPOSE AU PREALABLE CE QUI SUIT :**

Le projet de l'association a notamment pour objet de :

- Construire et mettre en œuvre les principes de l'éducation nouvelle
- Faire vivre en complémentarité les espaces d'éducation formelle et non-formelle
- Agir dans les institutions pour la jeunesse et d'éducation populaire
- Développer la formation de tous les acteurs éducatifs
- Contribuer à la qualité des activités sur les temps péri et extra scolaires

La Ville de Dijon entend, au travers du présent partenariat, mettre en œuvre les actions adoptées dans le cadre de son Projet éducatif global, et notamment celles consistant à :

- sensibiliser les professionnels au respect des rythmes de vie des enfants et au dialogue avec les parents.

- impliquer les familles dans les projets éducatifs des accueils de loisirs
- à faire du temps d'activité périscolaire un temps éducatif.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Objet et financement :**

La présente convention fixe les objectifs et moyens prioritaires de la collaboration entre la Ville de Dijon et les CEMEA BOURGOGNE pour les deux prochaines années (2016 et 2017). Ces priorités s'inscrivent dans les orientations définies par le Projet Educatif Global de la Ville de Dijon.

La convention s'articule autour de deux axes :

- **Axe 1 : contribuer à la qualité des activités périscolaires à destination des jeunes enfants**

Cet axe vise le développement qualitatif des compétences des professionnels en charge des enfants durant les temps non scolaires : animateurs, mais aussi agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Le financement de cette action sera assuré dans le cadre du plan de formation de la Ville de Dijon, sur la base de la fiche-action jointe et d'un devis réactualisable, joints en annexe.

- **Axe 2 : promouvoir les liens école – famille - accueils de loisirs périscolaires**

Cet axe vise sera mis en œuvre par :

- une formation à destination des animateurs sur le lien avec les familles
- les projections de films documentaires ou fictionnels, suivies de débats sur le thème de l'éducation

Le financement de ces actions sera assuré dans le cadre :

- du plan de formation de la Ville de Dijon sur la base d'une fiche action et d'un devis réactualisable, joints en annexe.

- d'une fiche action du projet éducatif local (PEL) présentée en annexe.

Les deux formations seront programmées à un rythme compatible avec l'organisation des équipes, sur une base prévisionnelle d'une par semestre pour chacun des formations.

## **Article 2 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa notification après transmission au contrôle de légalité et s'achèvera au 31 décembre 2017.

Cependant, une résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général, sans autre indemnité que le paiement des actions effectivement réalisées, ou pour non-respect des obligations de l'une des parties, deux mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

## **Article 3 – Obligations de communication**

Toute action menée dans le cadre de la présente convention pourra faire l'objet d'enregistrements audiovisuels, de photos qui pourront être utilisées dans des publications de la Ville et des CEMEA Bourgogne.

L'association s'engage à recueillir, préalablement à tout enregistrement, l'autorisation expresse des personnes objets des enregistrements ou de leurs représentants légaux s'il s'agit de mineurs, dans le cas d'une diffusion.

L'association s'engage à informer la Ville de Dijon en cas de :

- modification de statuts
- modification des organes statutaires
- nomination et remplacement des responsables
- projet de cessation d'activité.

## **Article 4 – Domiciliation**

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile, à savoir :  
Ville de Dijon - Place de la Libération - CS 73310 – 21033 Dijon Cedex  
CEMEA BOURGOGNE - 27, rue Parmentier – 21000 DIJON.

### **Article 5 – Règlement des litiges**

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon le

Pour la Ville,

Pour les CEMEA Bourgogne

L'Adjointe déléguée à l'éducation

Le directeur territorial

Anne DILLENSEGER

Jean-François LOUBIES

## Formation professionnelle

### *Les activités courtes pour les enfants de maternelle*

#### Objectifs généraux

- Améliorer la qualité des nouvelles activités périscolaires à destination des jeunes enfants
- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques interprofessionnels entre les animateurs et les ATSEM

#### Objectifs de formation

Grâce à cette formation, les stagiaires pourront

- Acquérir des connaissances spécifiques sur les besoins et le développement des jeunes enfants
- Acquérir des compétences dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités courtes pour les jeunes enfants
- Devenir personne ressource au sein de son équipe sur les activités courtes en maternelle dans les accueils de la ville de Dijon

#### Contenus de formation

- Le développement de l'enfant entre 3 et 6 ans
- Les besoins et les rythmes biologiques de l'enfant entre 3 et 6 ans
- La communication et le langage chez l'enfant entre 3 et 6 ans
- Le jeu libre chez l'enfant entre 3 et 6 ans
- Pratique d'activités courtes
- L'aménagement de l'espace
- Intervention d'un médecin de Protection Maternelle Infantile (sous réserve de disponibilité)
- Intervention d'un représentant de l'éducation nationale (sous réserve de disponibilité)
- Intervention d'un éducateur jeunes enfants (sous réserve de disponibilité)

## Bibliographie

Elisabeth Fischer et Jeanne Etiemble, *Rythmes de l'enfant*, Centre d'expertise collective de l'INSERM.

Papotek

Vers l'Education Nouvelle n° 548 : « Quatre lieux d'accueil collectifs de jeunes enfants ».

« *L'activité du jeune enfant de 0 à 6 ans* » de Francine Best

« *Maitresse on pourrait...* » de Cécilia Reynaud

« *Les enjeux de la première année de scolarité* » de Maryvonne Bouennec

La lettre « écoles maternelles » de la DSDEN de Loire-Atlantique

Le projet passerelle dans l'Académie de Lyon

Les principes et préconisations de la DSDEN du Rhône pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

## Planning prévisionnel – formation de 3 jours

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
9h 10h30	– Présentation de la formation, des formateurs, des participants  Analyse des besoins de formation	Le développement, les besoins et les rythmes d'un enfant entre 3 et 6 ans (suite)  <i>avec l'intervention d'un partenaire extérieure pour échanges et débat</i>	La communication et le langage chez l'enfant de 3 à 6 ans  <i>avec l'intervention d'un partenaire extérieure pour échanges et débat</i>
10h30 12h30	– Le développement, les besoins et les rythmes d'un enfant entre 3 et 6 ans  <i>avec l'intervention d'un partenaire extérieure pour échanges et débat</i>	Pratique d'activités courtes 1	Pratique d'activités courtes 3
14h 16h	– La place du jeu chez l'enfant de 3 à 6 ans	Pratique d'activités courtes 2	L'aménagement de l'espace
16h 17h30	– Objectifs personnels de formation  Echange de pratiques	Objectifs personnels de formation  Echange de pratiques	Bilans et évaluations  Perspectives

Le planning est construit selon le calendrier suivant :

- 3 jours en mai ou juin 2016 (lundi, mardi et jeudi de la même semaine)
- 7 heures de formation par jour : 9h – 12h30 ; 14h – 17h30

# ANNEXE 1B



## DEVIS DE FORMATION

CEMEA Bourgogne 27, rue Parmentier – 21000 DIJON ☎ 03 80 72 37 11  
N° de déclaration d'existence : 26 75 00 00 9 21 N° SIRET : 433 718 012 000 19  
Code APE : 9499 Z  
Pour : La ville de Dijon  
Intitulé de la formation : *Animer des activités périscolaires pour les enfants d'école maternelle*  
Responsable de l'action : Amélie Belot  
Dates : 3 jours entre mars et juin 2016 - à préciser Lieu : Dijon  
Coût de la formation : 3060€

Devis		
Frais d'intervention		
Charges de personnel		1860
frais de repas	10€ par formateur par jour	60
frais de transports	forfait	90
Frais de coordination et de préparation		
Frais pédagogiques		
collation, photocopies		255,00€
Frais de structure		
téléphone, ordinateur, accueil, email, chauffage, entretien des salles		255,00€
TOTAL		3060,00€

Fait à Dijon, le 4 février 2016

Jean-François LOUBIES

Directeur territorial

P/O Amélie BELLOT

Responsable de la Unité Maternelle

Tél : 03 80 72 37 11 Fax : 03 80 73 12 50

## Formation professionnelle

### *Le lien aux familles dans les accueils périscolaires des principes aux pratiques*

#### Objectifs généraux

- Améliorer la qualité des relations entre les familles et les agents de la ville
- Mutualiser les pratiques professionnels entre les animateurs de la ville (et des PEP)

#### Objectifs de formation

Grâce à cette formation, les stagiaires pourront

- Acquérir des connaissances spécifiques sur la communication verbale et non verbale
- Acquérir des compétences dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions en direction des familles
- Devenir personne ressource au sein de son équipe sur le lien aux familles dans les accueils de la ville de Dijon

#### Contenus de formation

- La communication orale
- La communication écrite
- La communication non-verbale
- Eléments de législation
- L'aménagement de l'espace
- Intervention d'un représentant de parents d'élèves (sous réserve de disponibilité)
- Intervention d'un conseiller en économie sociale et familiale (sous réserve de disponibilité)
- Le rôle des différents partenaires éducatifs

#### Bibliographie

- Gérard CASTELLANI, *Accompagner la scolarité des enfants*, Éditions Actes Sud Junior Éducation.
- Les Cahiers pédagogiques, *Les parents et l'école : trente ans de réflexion*, hors série n°41
- Philippe Meirieu, *Comment définir la complémentarité éducative ?*  
<http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/educationpopulaire.htm>
- Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

## Planning prévisionnel – formation de 3 jours

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
9h – 10h30	Présentation de la formation, des formateurs, des participants  Analyse des besoins de formation	La communication non-verbale et la communication orale avec les familles	Les partenaires éducatifs <i>Intervention d'un CESF pour échange et débats</i>
10h30 – 12h30	Le lien aux famille dans les accueils de la ville : diagnostique et enjeux	La parole aux parents <i>Rencontre avec un représentant de parent d'élève</i>	L'aménagement de l'espace
14h – 16h	Eléments de législation	La communication écrite avec les familles	Perspectives pratiques
16h – 17h30	Objectifs personnels de formation  Echange de pratiques	Objectifs personnels de formation  Echange de pratiques	Bilans et évaluations

Le planning est construit selon le calendrier suivant :

- 3 jours en mai ou juin 2016 (lundi, mardi et jeudi de la même semaine)
- 7 heures de formation par jour : 9h – 12h30 ; 14h – 17h30

# ANNEXE 2B



## DEVIS DE FORMATION

CEMEA Bourgogne 27, rue Parmentier – 21000 DIJON ☎ 03 80 72 37 11  
N° de déclaration d'existence : 26 75 00 00 9 21 N° SIRET : 433 718 012 000 19  
Code APE : 9499 Z  
Pour : La ville de Dijon  
Intitulé de la formation : *Le lien aux familles dans les accueils extra et périscolaires*  
Responsable de l'action : Amélie Belot  
Dates : 3 jours entre mars et juin 2016 - à préciser Lieu : Dijon  
Coût de la formation : 3060€

Devis		
Frais d'intervention		2010,00 €
Charges de personnel		1860
frais de repas	10€ par formateur par jour	60
frais de transports	forfait	90
Frais de coordination et de préparation		840,00 €
Frais pédagogiques		257,00 €
collation, photocopies		
Frais de structure		259,00 €
téléphone, ordinateur, accueil, email, chauffage, entretien des salles		
TOTAL		3060,00 €

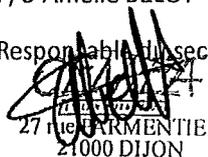
Fait à Dijon, le 4 février 2016

Jean-François LOUBIES

Directeur territorial

P/O Amélie BELOT

Responsable du secteur école

  
27 rue PARMENTIER  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 72 37 11 - Fax : 03 80 73 12 51

# ANNEXE 3



Action nouvelle	
Reconduction d'action	x

## Projet Educatif Local Ville de Dijon

### FICHE ACTION - ANNEE 2016-2017

Objectifs du Projet Educatif	Favoriser la mixité	x
	Accompagner les enfants le plus en difficulté	
	Favoriser l'autonomie des enfants et l'engagement des ieunes	
	Donner accès à tous aux services contribuant à la réussite éducative	x
	Inscrire les valeurs du développement durable au coeur des pratiques	
	Respecter les rythmes de vie des enfants	

### Intitulé de l'action : le Festival du Film d'Education, vecteur de liens

#### Identification de l'opérateur

Nom : CEMEA	
Statut ( association):	
N° de Siret : 43371801200019	N° APE : 9499Z
Représenté par : Jean-François LOUBIES	Qualité : Directeur
Adresse du siège social : 27 rue Parmentier	
Code postal : 21000	Ville : DIJON
Tél. : 0380723711	Mobile :
Nom de la personne responsable du suivi administratif : Amélie BELOT	
Adresse courrier : 27 rue Parmentier	
Code postal : 21000	Ville : Dijon
Tél. : 0380725825	Mobile : 0612151158
Courriel : amelie.belot@cemeabourgogne.org	

## Intervenant(s)

Nom(s) de(s) intervenant(s)	Lullaby BONNEROT
Qualifications	Référente festival du film d'éducation
N° de Tél.	03 80 72 58 20
Courriel	<a href="mailto:lullaby.bonnerot@cemeabourgogne.org">lullaby.bonnerot@cemeabourgogne.org</a>

### Constats (*Diagnostic, besoins, attentes*) :

Les acteurs éducatifs qui agissent autour des enfants (parents, enseignants, animateurs) cohabitent souvent, jugent de la place et des interventions des autres en ne connaissant pas forcément leurs réalités et mettent l'enfant dans une situation complexe liée à des changements de repères et de rythmes.

Dans ce projet, le film est considéré comme un vecteur de lien entre les différents acteurs, pour qu'ils puissent agir ensemble autour d'un projet, mieux se connaître et gagner en connaissance réciproque, en débattant des questions d'éducation dans une atmosphère sereine.

Une expérimentation a été menée en mai – juin 2014 dans les écoles Buffon, Clémenceau et Colette. Elle a été encourageante en la matière. Le bilan avec les équipes a fait ressortir le besoin de travailler plus en amont de la projection avec les enseignants, les parents et les animateurs pour les associer dès le début du projet. Cette dimension est renforcée dans l'action proposée en 2016 - 2017. Le rôle des CEMEA serait à la fois d'animer un collectif dans chaque école pour mettre en œuvre la projection (à partir du printemps 2016), de participer à l'animation de la projection et d'en faire le bilan avec les équipes pour dégager des idées d'autres projets communs à venir, en lien avec le Service Education Jeunesse de la ville.

La fiche suivante concerne 3 projections sur l'année 2016 ; il est d'ores et déjà prévu de prolonger l'action en 2017 avec 3 autres projections.

### Objectifs de l'action proposée :

- Mettre en place et associer les adultes dans la construction d'un événement qui rassemblent tous les acteurs d'une même école (d'un pôle)
- Faire découvrir les films documentaires ou de fiction issus du festival du film d'éducation
- Organiser un débat et confronter les points de vue sur une thématique qui touche les adultes d'une école

- Faire évoluer les représentations que chacun a des autres acteurs

### Description de l'action :

#### > Nature des activités

Arts et Culture		Parentalité	x	Bien-Etre	x	Science et techniques
Environnement		Sport		Formation		Autre

#### Déroulement des séances (décrire les différentes étapes de l'action) :

Pour les CEMEA, le projet a débuté avec l'identification d'un ou plusieurs acteurs éducatifs intéressés par les projections, en collaboration avec le Service Jeunesse pour retenir 3 écoles impliquées. Dans un deuxième temps, il s'agit de réunir lors de temps de concertation les enseignants, les parents et les animateurs pour faire connaître le projet, choisir un film et préparer l'organisation concrète de la projection.

Les CEMEA se chargent donc:

- d'identifier les école/pôles intéressées par le projet en lien avec le Service Education Jeunesse de la ville
- de coordonner un groupe de pilotage du projet constitué du directeurs d'école et/ou d'enseignants, d'animateurs périscolaires et de représentants de parents pour mettre en place la projection débat
- d'identifier une thématique et de proposer au groupe de pilotage une gamme de films variés répondant aux besoins identifiés sur le terrain
- de créer un support de communication pour promouvoir la projection
- d'animer le débat qui suit la diffusion du film.
- De mener un bilan qualitatif de la projection avec le groupe de pilotage

#### Matériel utilisé :

Un ordinateur, un vidéo projecteur, et des films du festival du film d'éducation

#### Planning d'intervention et effectifs ciblés :

Les écoles repérées en accord avec le Service Jeunesse sont les suivantes :

Structure(s) d'accueil (possibilités de changements)	Dates des séances	Horaires	Nombre de personnes	Tranche d'âge (*)
Groupe scolaire Varennes	Mars à juin 2016	Entre 16h et 20h	20	18 ans et plus 18 et +
Groupe scolaire Champollion	Mars à juin 2016			
Groupe scolaire Montdesvignes	Septembre à décembre 2016			

(\*) Spécifier la tranche d'âge : - de 6 ans / 6 – 10 ans / 11 – 13 ans / 14 – 17 ans / 18 ans et +

### Place réservée aux enfants porteurs de handicap :

Les séances de projection pourront accueillir des personnes porteurs de handicap en fonction des accessibilités des écoles. L'accueil périscolaire restera ouvert pendant les projections pour accueillir les enfants sur place puisque la projection est à destination des adultes.

### Ouverture / intégration :

Famille	<i>Lien avec les parents (présence, participation...)</i> Les parents font partie intégrante du projet, ils sont associés dès la préparation.
Structure d'accueil	<i>Lien, compatibilité, complémentarité avec le projet pédagogique de la structure</i> La première projection a pour objectif de rassembler les différents acteurs de la communauté éducative, cela peut complètement croiser le projet pédagogique de la structure mais cela se fera en concertation avec les autres acteurs impliqués.
Quartier / Ville	<i>Lien, complémentarité avec d'autres projets développés au niveau du quartier ou de la ville</i> Le projet se fait en complémentarité avec d'autres interventions sur la mise en relation des différents acteurs autour de l'enfant. Une proposition sur les activités TAP en maternelle est faite, ainsi qu'une formation sur le lien aux familles.
Promotion des droits de l'enfant	<i>Seriez-vous susceptible de participer aux manifestations de promotion des droits de l'enfant ? Sous quelle forme ?</i> Par des interventions, des animations d'ateliers

### Référent(s) de l'action au sein de la (des) structure(s) d'accueil :

Nom / Prénom	Structure	Tél. / Courriel
Karine Ropiot-Lods	Groupe scolaire Varennes	
Nicolas Munos	Groupe scolaire Champollion	
Philippe Charmandré	Groupe scolaire Montdesvignes	

### Personne(s) responsable(s) du suivi des présences/enfants/jeunes :

Nom / Prénom	Structure	Tél. / Courriel
Marie-Claire Graillot	Groupe scolaire Varennes	
Nicolas Munos	Groupe scolaire Champollion	
Philippe Charmandré	Groupe scolaire Montdesvignes	

## Rôle de l'animateur « accompagnateur » du groupe d'enfants/de jeunes

L'opérateur n'assure pas l'encadrement des enfants/des jeunes sur cette action.

### Partenariat (quels sont les partenaires, quel est le rôle de chacun) :

Le festival du film d'éducation est issu d'un partenariat entre les CEMEA, la PJJ et la CAMIF, dans le cadre de la mise en œuvre à Dijon, la PJJ est informée de l'expérimentation et la suit avec intérêt mais ne peut s'y investir car cet objet ne fait pas partie de ses prérogatives.

### Communication (Quels sont les moyens /supports utilisés pour faire connaître le projet au(x)public(s) visé(s) )

Les CEMEA Bourgogne conçoivent les supports de communication. Le service Jeunesse prend en charge l'édition des flyers et des affiches. La diffusion est assurée par les équipes d'animations, les enseignants et les parents de l'école.

### Budget prévisionnel :

- le PEL prend en charge le coût des interventions mais pas celui du matériel

CHARGES		PRODUITS	
<b>Rémunération(s)</b>		<b>PEL :</b>	2430
- animation de 6 projections débats : installation, préparation, projection, débat, soirée conviviale et rangement	360 x 3 = 1080	<b>Service Education</b>	150
- coordination du groupe de pilotage : l'équivalent d'une journée par école	360 x 3 = 1080		
Bilan avec le groupe de pilotage : 2 h par école	90 x 3 = 270		
<b>Transports</b>	180	<b>Fonds propres :</b>	930
<b>Droits de diffusions des films</b>	300	<b>Participation des usagers :</b>	
<b>Publicité, communication</b>	300	<b>Subvention sollicitée ou acquise :</b>	
<b>Matériels de projection</b>	300	<b>Fonds européen :</b>	
		<b>DDCS/DRJSCS :</b>	
		<b>CAF:</b>	

		ACSé :	
		CUCS :	
		Autres services de la Ville :	
		Subventions privées :	
		Autres (préciser) :	
<b>TOTAL :</b>	<b>3510</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>3510</b>

*Cadre réservé à la coordination PEL*

**Nombre d'heures/enfant ou heures/ jeunes:**

**Participation PEL/ heure/enfant ou heure/ jeune:**

**Evaluation :**

- toute action proposée doit prévoir les modalités de son évaluation avant sa mise en oeuvre
- une séance d'évaluation doit être prévue avec les acteurs engagés dans l'action

**Comment comptez-vous mesurer l'atteinte des objectifs de l'action ?**

- Le nombre de participants au groupe de pilotage et le statut des participants
- Le nombre de participants à la projection et le statut des participants
- Le nombre de prises de parole de chaque participant
- Les retours informels lors du temps convivial
- Un bilan formel avec le groupe de pilotage du projet dans chaque école/accueil
- L'émergence de nouveaux projets transversaux tels que des ateliers d'éducation aux médias